

# CONSEIL D'ADMINISTRATION - CCAS D'AUBIN

## PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

Le quatorze novembre deux mil vingt-cinq, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame Christine TEULIER, Présidente du CCAS.

Étaient présents (11) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, M. Maxime GAILLAC, Mme Magali GARRIC, Mme Nicole JANNOT, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme SALVAN Maryline, M. Serge BOSCUS, Mme Nadine CEREDE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Thérèse PICHON.

Procuration(s) (2) : de M. Bernard FABRE à Mme Maryline SALVAN  
de M. Bernard SOUVERAIN à Mme Magali GARRIC

Absent(s) et excusé(s) (4) : M. Jean-Claude LONCKE, Mme Séverine MAZARS, Mme Michèle PLEINECASSAGNE, Mme Hélène SOLIS.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

---

Madame la Présidente ouvre la séance du conseil d'administration à 10 heures 06 minutes.

La Présidente, après avoir excusé les absents, valide le quorum et procède à l'adoption du procès-verbal du 03 juillet 2025, adopté à l'unanimité.

Madame BEC est désignée comme secrétaire de séance.

### POINT N°1 - Délibération 2025-17 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE CCAS SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, présente la proposition d'ajustements budgétaires en section de fonctionnement, pour un montant de 108 225 euros en recettes et en dépenses.

Après avoir délibéré,  
La Commission Administrative adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 pour le budget annexe du CCAS

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-17**

## **POINT N°2 - Délibération 2025-18 : MISE À JOUR DU RIFSEEP**

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, présente les propositions d'ajustements de la mise à jour du régime de primes du CCAS, qui comporte 3 modifications : mise à jour des montants de l'IFSE, création d'une prime spécifique pour l'ancienneté, augmentation du CIA.

Échanges en cours de séance :

- Magali GARRIC, concernant l'IFSE mérite, met en avant la volonté du CCAS de proposer une prime « alternative » axée sur la valorisation financière des agents et volonté de reconnaissance des missions des aides à domicile sur le long terme. Elle doute que dans les années à venir, nombreux soit les agents à avoir plus de 20 ans d'ancienneté dans le service.
- Christine TEULIER précise que le régime de primes tel qu'il a été construit par le CCAS constitue un élément d'attractivité. Un tel niveau d'engagement n'est pas aussi fort dans toutes les structures.
- Maxime GAILLAC interroge sur la présence d'un Assistant de soins en Gérontologie dans le tableau de recensement des primes mensuels. E. BEC précise qu'à ce jour, il n'y a pas de profil de poste de ce type. Cependant le choix a été fait de l'ajouter dans un souci d'accompagnement de l'évolution des compétences et en cohérence avec la réforme des services à domicile et le CPOM.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative instaure à l'unanimité le RIFSEEP selon les modalités présentées, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-18**

## **POINT N°3 - Délibération 2025-19 : DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE AUX PERSONNES ISOLÉES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SOCIALE**

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, propose d'adopter les mesures sociales à prendre en faveur des personnes isolées et des personnes en situation de précarité sociale, au regard des fêtes de fin d'année.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative autorise à l'unanimité les dépenses à caractère social pour les personnes isolées et pour les personnes bénéficiant de l'aide à alimentaire pour les fêtes de fin d'année.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-19**

## **POINT N°4 - Délibération 2025-20 : AVANTAGES DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, propose d'adopter les mesures à caractère social pour les agents du service autonomie à domicile, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Elle précise que ces avantages sont particulièrement appréciés par les agents.

Les mesures étant dans la continuité des années précédents, elles n'ouvrent pas à des observations de la part des membres présents.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative autorise à l'unanimité les dépenses à caractère social pour les agents du service autonomie à domicile à l'occasion des fêtes de fin d'année.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-20**

#### **POINT N°5 - Délibération 2025-21 : Subvention aux associations**

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, propose d'adopter les montants définis. Elle précise que celles les associations ayant fait la demande dans les délais impartis pourront bénéficier d'une subvention. Cette année, le Secours Populaire percevra une aide majorée, dans le cadre du roulement établit. L'année dernière les restaurants du cœur ont bénéficié de cette mesure.

Madame SALVAN et Monsieur BOSCUS s'abstiennent de voter, concernant son association.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative décide de verser aux associations les montants proposés.

**Votes pour : 11, contre : 0, abstention : 2**

**Délibération : 2025-21**

#### **POINT N°6 - Délibération 2025-22 : Délibération de principe relative au remplacement d'un agent public momentanément indisponible (en application l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique) pour l'année 2026**

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, propose d'adopter la délibération pour l'année 2026 permettant au service de recruter du personnel en remplacement des agents permanents absents. Elle précise que le recours aux contractuels est particulièrement en cadre dans la fonction publique tant en termes de nature de contrats que de durées.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou contractuels momentanément absents.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-22**

**POINT N°7 - Délibération 2025-23** : Délibération portant création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité (article l. 332-23 1° du code général de la fonction publique) pour l'année 2026

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, propose d'adopter la délibération pour l'année 2026 permettant la création d'emplois non permanents pour répondre à des besoins d'accroissement temporaire d'activité.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à créer 3 emplois non permanents d'agents sociaux pour répondre à des missions d'accroissement temporaire d'activité dont les quotités ont été fixées à 17,50 et à 23,08 et à 30/35ème.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-23**

**POINT N°8 - Délibération 2025-24** : Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (article l. 332-32 2° du code général de la fonction publique) pour l'année 2026

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, propose d'adopter la délibération pour l'année 2026 permettant la création d'emplois non permanents pour répondre à un accroissement d'activité.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à créer 3 emplois non permanents d'agents sociaux pour répondre à des besoins saisonniers d'activité dont les quotités ont été fixées à 17,50 et à 23,08 et à 30/35ème.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-24**

**POINT N°9 - Délibération 2025-25** : Délibération portant adhésion au contrat groupe assurance « risques statutaires » du CDG 12 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

La Présidente, sur lecture du rapport de présentation, propose de renouveler l'adhésion au contrat groupe du centre de gestion, afin de protéger le service des répercussions financières engendrées par les arrêts maladies. Elle précise que cette délibération est prise dans la continuité du contrat signé antérieurement.

Les niveaux de garanties et de franchises sélectionnés sont les suivants :

- CNRACL : tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur la garantie maladie ordinaire selon un taux de 6,12 %
- Non CNRACL et IRCANTEC : tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur la garantie Malade ordinaire selon un taux de 1,30 %

Les frais de gestion appliqués par le Centre de Gestion restent inchangés depuis la dernière convention : 0,25 % de la masse salariale pour les assurés CNRACL et 0,08 % de la masse salariale assurée IRCANTEC.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative décide à l'unanimité d'autoriser la présidente souscrire les garanties d'assurance telles que présentées en séance et à déléguer au Centre de Gestion, les missions détaillées dans la convention qui sera signée.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-25**

#### **POINT N°10 - Confidential : Dossiers d'aide sociale**

La Présidente, invite madame GARRIC a présenté les 5 dossiers instruits depuis le dernier conseil d'administration du mois de juillet 2025.

---

Madame la Présidente clôture la séance à 10h58, après avoir demandé s'il y avait des questions diverses à traiter.

Secrétaire de séance	Président de séance
Emilie BEC 	Christine TEULIER  

